

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire du Comité veut-il nous donner lecture de la motion?

Le SECRÉTAIRE: «Qu'on diffère l'étude de la question du recrutement du personnel destiné au Bureau de l'auditeur général pour permettre à M. MacNeill et à M. Henderson de se mettre d'accord et de faire connaître au Comité, le vendredi 22 novembre prochain, le résultat de leur entretien.»

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts à vous prononcer?

M. PIGEON: Si cela est possible, je préférerais, comme je l'ai dit, que M. MacNeill et M. Henderson préparent un texte à l'intention du Comité.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, êtes-vous prêts à vous prononcer?

(La motion est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacNeill, merci infiniment. Nous espérons vous revoir bientôt et nous vous sommes reconnaissants d'être venu ici avec les membres de votre personnel. Nous espérons que votre venue portera ses fruits dans un proche avenir.

M. MACNEILL: Merci beaucoup, monsieur le président, messieurs.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, dans ces conditions, nous pouvons continuer l'étude du rapport de M. Henderson qui traite de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité les années précédentes. Je crois que vous avez tous un exemplaire du rapport. Nous devons probablement passer la question du courrier de deuxième classe, mentionnée à la page 3.

Lorsque nous nous sommes réunis la dernière fois, nous avons parmi nous le sous-ministre adjoint des Postes; mais, ne sachant pas à quel point nous avancerions dans nos travaux aujourd'hui, je ne lui ai pas demandé de revenir. Par conséquent, nous sauterons cette question et passerons à la suivante, page 5, où il est question de l'intérêt sur les fonds de la caisse des subventions aux universités qui sont provisoirement placés.

M. HENDERSON: A l'alinéa 11 de son rapport, le Comité formule des commentaires sur la question de l'intérêt sur les fonds temporairement placés par la Fondation des universités canadiennes (entre la date de réception des fonds du ministre des Finances et la date du paiement des subventions aux universités). Le Comité a signalé que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, les légistes étaient d'avis qu'en fin de compte l'argent devait être remis au receveur général et la Fondation des universités canadiennes avait été mise en demeure de remettre la somme d'environ \$109,000. Le Comité ajoutait qu'à la suite de nouvelles instances faites par la Fondation, la question avait de nouveau été soumise aux légistes de la Couronne et le sous-ministre des Finances était prié «de faire rapport l'an prochain sur la situation qui pourrait alors exister sous ce rapport».

Vous avez pu prendre connaissance, dans le document qu'on a distribué, des circonstances et des observations faites, page 6, où nous indiquons comment la question a été finalement réglée et comment, dans la discussion du crédit qui apportait la solution, il n'a pas été question, à la Chambre des communes, du compte figurant au nom de la Fondation des universités canadiennes. Le document indique simplement l'existence d'une dette de \$109,651. Après l'adoption à la Chambre des communes, on a déposé la liste et indiqué que la question était à l'étude. J'estime que c'est un renseignement que vous devez avoir et, à mon avis, on aurait dû vous le donner quand vous nous demandiez ce qu'il fallait faire.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez pas d'observation sur cette question, nous passerons à la prochaine.

M. McMILLAN: Quel était cet intérêt qu'autorisait le gouvernement?